

Les dynamiques intermédiaires. Approches interdisciplinaires.

Ce colloque, prévu pour les **16 et 17 septembre 2004**, prolonge la réflexion engagée dans le cadre du réseau Travail Action Publique.

A qui s'adresse le colloque ?

Sont concernés à la fois des doctorants et des jeunes chercheurs travaillant dans des disciplines traditionnellement attachées à l'action publique (sociologie, sciences politiques, économie, droit, gestion, ergonomie, psychologie du travail, histoire, anthropologie, etc.). Ces chercheurs s'intéressent aux activités liées à l'action publique et appuient leurs travaux sur des observations et des analyses de ce travail.

Les propositions nécessairement nourries d'enquêtes empiriques pourront porter aussi bien :

- sur des administrations d'Etat ou des collectivités locales (par exemple le rôle de la région dans les politiques de soutien au développement économique),
- sur les réseaux d'action publique, les partenariats (programmes pilotés par la CAF, le Rectorat, une municipalité ou un Conseil Général, etc.),
- sur les entreprises ou organismes, quel que soit leur statut, qu'ils soient prestataires de services publics ou demandeurs de soutiens (France Télécom, la Générale des Eaux, des agences publiques tels que l'ANPE),
- sur des instances supra nationales, gouvernementales ou pas (exemple des ONG),
- mais aussi sur des collectifs d'acteurs intervenant dans des domaines aussi divers que la régulation économique, sociale, culturelle (exemple de ATTAC)

Les objectifs :

Ce colloque est conçu en fonction des objectifs suivants :

- rassembler un ensemble de travaux de recherche récents, principalement fondés sur des démarches empiriques, afin d'apporter un éclairage sur les processus qui ordonnent l'action publique et approfondir la réflexion autour d'un thème de recherche émergent
- permettre un échange entre jeunes chercheurs en favorisant l'expression de points de vue complémentaires et d'approfondissements théoriques
- confronter les approches selon les différentes disciplines
- expliciter des réflexions méthodologiques en précisant les démarches et les méthodes mises en œuvre dans le cadre des recherches
- valoriser les travaux des doctorants et jeunes chercheurs (publication des travaux, actes du colloque)
- poursuivre la construction du réseau national « action publique et travail » constitué de doctorants et de jeunes chercheurs, autour des « dynamiques intermédiaires »

Les dynamiques intermédiaires :

Depuis quelques années, les sciences sociales ne s'intéressent plus seulement à la conception d'actions publiques, mais aussi à leurs mises en œuvre. Ainsi, en amont, les conditions de la décision ou la mise en agenda d'une action publique et, en aval, les relations de service et le travail des agents au contact des destinataires sont largement documentés.

En revanche ce qui se passe entre l'amont et l'aval a été moins souvent abordé. Aussi le colloque sera consacré à ces espaces intermédiaires, labiles et polymorphes et aux dynamiques qui les traversent autant à l'intérieur des organisations qu'à l'interface entre structures.

En première analyse et à titre illustratif, il est possible de mettre en exergue trois figures principales : les réseaux, les postes d'interface et les structures ayant mission d'intermédiation. On trouve ces trois dimensions par exemple dans les démarches de qualité de service mises en œuvre dans les entreprises de service public. Il s'agit autant de réseaux de cadres intermédiaires mobilisés sur la mise en place des procédures qualité, que de postes « chargé de mission qualité », ou même encore de structures interfaces (services « qualité »). De la même manière, ces trois modalités se retrouvent dans le champ des politiques éducatives territorialisées et territoriales. Ainsi, dans certains lieux, les partenariats s'organisent à partir de réseaux de natures diverses (réseaux des responsables de service, des cadres intermédiaires voire parfois des opérateurs). Sur d'autres, un poste de coordonnateur éducatif est créé. Parfois même, un équipement du type Maison de l'enfance et de la jeunesse est édifié.

Bien plus que des points de passage obligés, ces espaces sont le théâtre de « dynamiques intermédiaires » qui pèsent dans le résultat final, sur le fond et sur la forme de l'action engagée. Il paraît donc essentiel d'aller au plus près du terrain observer les activités, les compétences et les régulations qui s'y déploient. A travers l'investigation systématique des apprentissages et des bricolages qui s'y jouent, les mutations de l'action publique peuvent être pleinement saisies tant dans leur nature que dans les effets qu'elles produisent.

Ce sont en effet ces acteurs qui créent les liens entre les niveaux, qui coordonnent différentes initiatives au sein même de ces espaces intermédiaires, qui mettent en cohérence une multitude de dispositifs, qui transforment des procédures en projets. C'est au sein de ces « espaces intermédiaires » et par les « dynamiques » qui les traversent, que les acteurs lient les divers niveaux où se joue l'action publique.

De telles réflexions ont bien été engagées. Le colloque « l'action publique au travail » organisé en octobre 2002 a permis par exemple d'évoquer le rôle des agents d'un Conseil Régional dans une politique de soutien à l'innovation, l'activité d'un « acheteur public » ou le travail administratif d'employés d'une CAF. Cependant les descriptions et les concepts mobilisés pour caractériser ces activités restent imprécis parce que la caractérisation de ces « dynamiques intermédiaires » est loin d'être acquise. Ce colloque entend rassembler des enquêtes empiriques et des tentatives de formalisation autour de cette notion.

Ceci peut être décliné autour de trois questions transversales :

1. Les formes de coordination en question

Les espaces intermédiaires sont loin d'être aux mains d'un seul et unique acteur central ayant le monopole de l'autorité. Un des objectifs de l'action est alors de faire naître une forme d'unité à partir d'une multiplicité d'initiatives, à partir d'intérêts différents sinon divergents. Par exemple, il en est ainsi des syndicats, des chambres consulaires, de l'inspection du travail,

des élus locaux et des associations mobilisés autour de la mise en œuvre d'une politique publique liée à l'emploi (insertion professionnelle, temps de travail, etc.).

Comment, dans ces espaces intermédiaires, les acteurs réussissent-ils à ordonner, à structurer leurs actions dans des scènes éclatées, peu balisées, sans frontières claires ? Des notions telles que celles de coordination, de gouvernance, de médiation, de partenariat, de communauté d'actions, ou même encore celle de réseaux professionnels et de réseaux thématiques d'action publique permettent-elles de rendre compte des relations observées ?

Au-delà d'interrogations portant sur la qualification de telles relations, il semble essentiel de repérer les formes d'action collective qui en émergent. Qui pilote et comment ? Quels référentiels sont mobilisés, comment se confrontent-ils ? Quelles règles les acteurs inventent-ils pour réguler leurs interactions ? Comment les légitimités des uns et des autres se redéfinissent-elles (sur l'expertise, le mandat institutionnel, l'histoire institutionnelle) ? Dans quelle mesure des retours d'expériences des apprentissages peuvent être formalisés, puis transférés ?

Mais au-delà ces mutations interrogent fortement les régulations juridique et politiques. De quelle manière les instances juridiques et politiques peuvent-elles s'adapter à ces nouvelles formes de gestion systémique des problèmes publics ?

Les dynamiques intermédiaires semblent désormais occuper une place centrale. Les changements qui en découlent interpellent fortement de multiples disciplines s'efforçant de repérer les nouveaux espaces organisationnels stratégiques afin de les codifier et de les réguler. Si l'on en croit les récentes affaires juridiques (le sang contaminé, la transmission du prion de Creutzfeld-Jacob), leur impact sur les modes de régulation contemporains constituent un champ de recherche à investiguer.

2. Les objets et les dispositifs équipant l'action

Qu'ils s'agissent de dispositifs tels que les procédures normalisées ou même encore d'objets *a priori* plus anodins tels que les cartes ou les fiches-actions, ces espaces intermédiaires ne sont pas dénués d'équipements. Ceux-ci ordonnent les relations, les cadres administratifs traditionnels, les instruments bureaucratiques ou les dispositifs transversaux de coordination. Ces objets/dispositifs sont multiples : lois, décrets, circulaires, chartes, protocoles, plans, contrats, rapports, dossiers de candidature, déclarations d'intention, procès-verbal, règlements, organigrammes, évaluations, etc.

Très souvent, ils sont considérés comme des ressources ou des contraintes, ou bien plus simplement comme une simple trace de l'action nourrissant le matériau du chercheur.

Or, ces objets/dispositifs participent à la construction même de l'action. Dans la mesure où ils coordonnent l'action, où ils servent de repères, de guides, ils représentent un équipement cognitif incontournable. Mais ils permettent également de traduire une décision, des principes institutionnels, ou bien plus largement de médiatiser un projet. En effet, la construction de tels dispositifs requiert une intense action de production de médiations politiques permettant de mobiliser des acteurs qui ne sont pas toujours demandeurs d'une intervention étatique, de faire circuler des points de vue ou de passer d'un territoire à un autre. Dans cette perspective, ils sédimentent les changements qui s'opèrent durant l'action et génèrent une normativité qu'il convient de saisir. Dans quelle mesure ces dispositifs préexistent-ils à l'action ? *A contrario*, de quelle manière se mettent-ils en place dans le cours de l'action ? Sont-ils renégociables ? Quel poids, quelle épaisseur ont-ils ? Comment circulent-ils d'un niveau à l'autre ?

Plus généralement, on se demandera si ces objets intermédiaires sont des repères pour l'action (insistant sur leur dimension cognitive) ou s'ils sont prescriptifs (soulignant alors leur dimension normative). C'est ainsi que les démarches qualité ou les dispositifs AOC peuvent

être appréhendés à la fois comme des outils équipant un travail public ou juridique en mutation mais aussi en tant qu'objet intermédiaire redessinant les frontières entre le marché, le politique et les consommateurs. De la même manière, il semble utile de se demander de quelle manière un nouveau produit tel que le « prêt-à-poster » peut redéfinir les relations nouées entre la Poste et ses usagers, ou bien encore en quoi un outil de gestion (logiciel informatique) permet la confrontation des représentations d'élus, de techniciens, d'institutions ou encore de financiers.

Ce questionnement est engagé. En effet, depuis quelques années, les politologues, les sociologues, les juristes également s'efforcent d'analyser les degrés de formalisation de tels accords, leur sens politique et leurs conséquences socio-économiques. Il nous semble pertinent de nourrir le champ ouvert.

3. Le travail et les métiers émergents

Le travail des agents placés dans ces espaces intermédiaires peut se décliner sous divers registres. Ceux-ci peuvent tantôt relayer une décision prise en amont et la transmettre aux destinataires de l'action publique, ou, à rebours, faire remonter des expériences, des informations, des revendications provenant du terrain, des destinataires, des usagers.

Pour autant la diversité de ces opérations souligne le besoin de mise en cohérence. Dans certains champs de l'action publique, de nouveaux métiers émergent même. C'est le cas des « entrepreneurs de médiation » auprès des institutions et des entreprises, de la redéfinition du rôle de concierge en tant que « gardien-médiateur » dans le secteur HLM ou encore du métier « d'acheteur public » auprès d'une collectivité territoriale.

Bien évidemment, ce type de mutation pose des questions relatives à la formation, aux compétences, liées à ces nouveaux métiers. Ces nouveaux professionnels tentent-ils de stabiliser leurs positions sociales ? Des collectifs professionnels sont-ils en train d'émerger ? Ces associations ou ces réseaux cherchent-ils à pérenniser les espaces intermédiaires qui leur ont donné naissance ?

Enfin, la question des relations professionnelles est bien entendu centrale. Elle pourra être abordée selon deux angles : en premier lieu, en considérant les lieux de confrontation ou de négociation entre les employeurs et les syndicats, en second, en interrogeant leurs effets sur les relations professionnelles.

Cette redéfinition des missions et des professionnalités questionne fortement les métiers de la fonction publique. Les juristes entreprennent un travail intense de requalification des caractéristiques du service public aux usagers dans un univers où les positionnements institutionnels et professionnels de chacun se brouillent.

Ce colloque entend formaliser de multiples investigations pluridisciplinaires portant sur les transformations de l'action publique contemporaine autour de plusieurs axes : les nouvelles formes de régulation intermédiaires (notamment les combinaisons complexes entre médiations économiques, politiques, sociales, juridiques, symboliques), la transformation des modes d'action et des professionnalités qui en découlent ainsi que la manière dont les régulations plus « traditionnelles » (juridiques, politiques, syndicales et sociales) sont interpellés.

Propositions de communication

Un **Comité Scientifique** sera chargé de sélectionner les différentes propositions de communication. Il est composé des membres suivants :

Daniel Filâtre (Président du Comité Scientifique, Professeur des Universités, Directeur du CERTOP, UTM, Toulouse), Isabelle Astier (Maître de Conférences, CEMS, EHESS/CNRS Paris), Michel Catlla (Doctorant ATER, CERTOP, UTM, Toulouse), Franck Cochoy (Professeur des Universités, CERTOP, UTM, Toulouse), Jacques Commaille (Directeur de Recherche CNRS, ENS Cachan, Paris), Claude Dupuy (Professeur des Universités, LEREPS, UT1, Toulouse), Gilles Jeannot (Chercheur CNRS, LATTES ENPC, Paris), Annette Jobert (Chercheur CNRS, IDHE, Université Paris X Nanterre), Marie-Laure Morin (Directeur de Recherche CNRS, LIRHE, UT1, Toulouse), Jean-Yves Nevers (Directeur de Recherche CNRS, CERTOP, UTM, Toulouse), Frédérique Pallez (Professeur des Universités, Ecole des Mines, Paris), Jean Saglio (Directeur de Recherche CNRS, CRISTO, UPMF, Grenoble), Gilbert de Terssac (Directeur de Recherche CNRS, CERTOP, UTM, Toulouse), Jean-Claude Thoenig (Directeur de Recherche CNRS, GAPP, Paris).

Ce colloque comprend également un **Comité d'Organisation** composé de :

Gilbert de Terssac (Président du Comité d'Organisation, Directeur de Recherche CNRS, CERTOP, UTM, Toulouse), Xavier Albanel (Doctorant allocataire, CERTOP, UTM, Toulouse), Michel Catlla (Doctorant ATER, CERTOP, UTM, Toulouse), Ingrid Volery (Doctorante allocataire moniteur, CERTOP, UTM, Toulouse), Céline Pottier (Ingénieur d'Etude UMS 838/MSHS-T, UTM, Toulouse), Marie-Noëlle Rozelet (Secrétaire-gestionnaire du CERTOP, UTM, Toulouse).

Les propositions de communication devront être envoyées **avant le 30 mars 2004**. Elles ne dépasseront pas **deux pages**.

Figurent également les éléments suivants concernant les auteurs :
Nom, Prénom, adresse électronique, laboratoire de rattachement.

Le Comité Scientifique sélectionnera des propositions et demandera aux auteurs concernés de produire un texte qui comprendra au maximum 30000 signes.

Les propositions de communication seront envoyées par e-mail à l'adresse suivante :

[**catlla@univ-tlse2.fr**](mailto:catlla@univ-tlse2.fr)